



SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :  
NL: Cimey.

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N° : 10/09203/ea

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : rue Solgimmes des  
les Houlins 147, 5000 Henneux.

PROPRIETAIRE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

DEMANDEUR : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

INSTALLATEUR : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

TVA ou CI : \_\_\_\_\_

EAN : \_\_\_\_\_  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°: 10 484 100  
Index : 53235, 5 kWh

Date du contrôle : 03.07.2009 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :  
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (B.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) AM

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : appartement

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 Installation électrique avant - après 1.10.81 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3x230 V Protection raccordement 25 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 1 300mA 40A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : 10

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 12 ; RA : 27 Ohm; RI tot 50 MOhm

Facteurs d'influences externes : \_\_\_\_\_

DESCRIPTION : installation existante non modifiée.

1 1 300mA 40A, 1 1 30mA 40A, 6 mono 16A, 5 mono 20A, 1 mono 6A

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : néant.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE  
Vu le :  
le responsable du distributeur  
nom :  
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPODR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 03.07.2034 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
2. L'installation n'est pas conforme.  
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.  
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

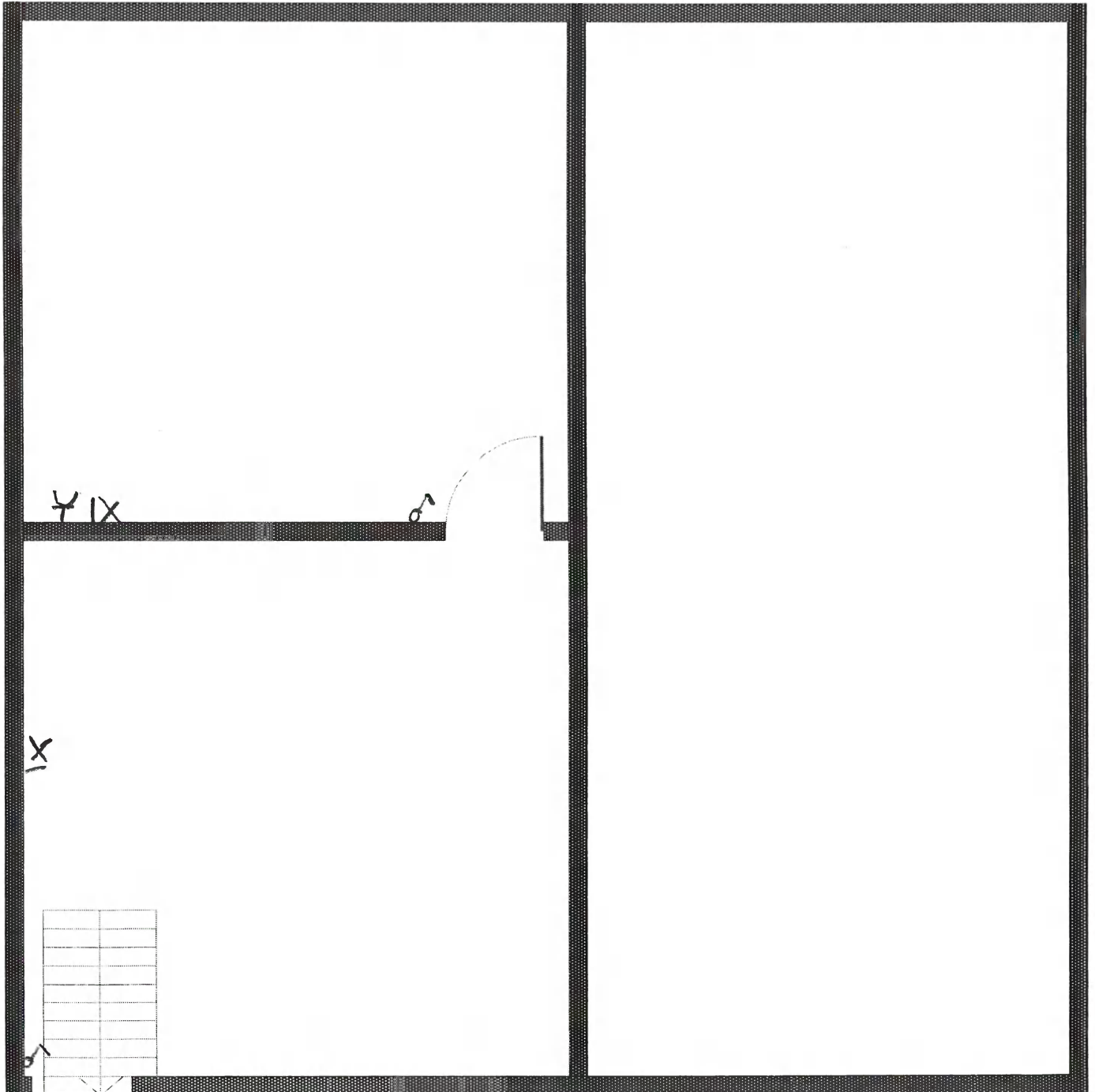
L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature 10 [Signature]

Le directeur,

LEMAIRE VINCENT  
AGENT BTV  
B.T. GAZ  
GSM: 0497.475100

Plan de situation électrique :

Cave



LEMAIRE VINCENT  
AGENT BTV  
B.T. GAZ  
GSM: 0497.475100

Plan de situation électrique . Rez de chaussée

